



54^{ième} Session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit au développement

Intervention du Luxembourg

20 septembre 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne.

Nous tenons à remercier le Rapporteur spécial pour son rapport et ses recommandations pertinentes et le féliciter pour sa prise de fonctions.

Cette semaine, la communauté internationale a promis de redoubler d'efforts pour réaliser le Programme 2030 et avancer vers un monde plus équitable et durable. Le droit au développement touche à des enjeux globaux multidimensionnels : l'universalité et l'indivisibilité des droits humains – économiques, sociaux, culturels, politiques et civils – sont indispensables pour faire de la jouissance du droit au développement une réalité vécue par tous, partout.

Pour les sept années qui viennent, les objectifs du développement durable sont la boussole qui guide la mise en œuvre concrète de nos efforts. Ils rassemblent les Etats sur une trajectoire commune et permettent d'éviter la mise en concurrence de certains droits. Le Luxembourg est convaincu de l'importance de faire avancer ensemble nos efforts communs en faveur du droit au développement et d'éviter toute polarisation. Dans ce contexte, nous saluons les efforts du Rapporteur spécial pour clarifier la définition du droit au développement et des concepts qu'il englobe, et de mettre en lumière les interdépendances juridiques au niveau du droit international.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment pouvons-nous dépasser la polarisation croissante qui se fait ressentir autour du dossier du droit au développement ?

Je vous remercie.

(226 mots – 1m30s)